

**COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 22 mars 2018  
à QUIE**

**Présents :**

Mesdames

**Marie-Françoise KALANDADZE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Marie-Anne MASDIEU, Anne-Marie BASSERAS, Martine SERRANO, Marie-Hélène BOUDENNE, Nadège DENJEAN, Ginette CHALONS,**

Messieurs

**Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Alain DURAN, Joseph GONCALVES, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean-François FONQUERGNE, Benoît ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Guy LUCIASOPENA, Alain MANENC, Raymond DEDIEU, Bernard DUNGLAS.**

**Excusé(e) : Madame Annick FOURNIE**

**Procurations :**

**De Monsieur Firmin HACHAGUER à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE,**

**De Madame Marie-Thérèse BAULU à Monsieur Alain SUTRA,**

**De Madame Stéphanie FORNASARI à Monsieur Alain MANENC,**

**De Monsieur Lionel KOMAROFF à Monsieur Alexandre BERMAND.**

Monsieur Fournié accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et rappelle le Conseil Communautaire la présence de Madame Florence ROUCH, Présidente du Smectom du Plantaurel et de Monsieur Alain CAILLAT, Directeur afin de présenter le projet de mise en place d'une tarification incitative. Il les remercie de leur venue et leur cède la parole.

**SMECTOM du PLANTAUREL  
Présentation Tarification Incitative**

Madame Rouch, Présidente du Smectom du Plantaurel, a brièvement présenté la situation technique et juridique de l'obligation faite de tendre vers une diminution très importante des déchets ultimes.

Au-delà de la politique de tri incontournable mise en place et à développer, Madame la Présidente du Smectom a indiqué que la mise en place d'une tarification incitative devrait rapidement être décidée. Elle en a présenté les contours.

A l'issue de cette présentation, plusieurs interventions ont permis de soulever de nombreuses interrogations liées à l'évolution de ce service public tant au niveau du mode de financement (taxe ou redevance) que des conditions techniques et humaines de fonctionnement de ce service. Entre autres, les questionnements suivants ont pu être exprimés :

- Quelles améliorations techniques possibles de la collecte pour diminuer l'exposition des salariés aux pollutions émanant des déchets ?
- Comment les conditions techniques imposées par la tarification incitative vont pouvoir s'adapter aux spécificités géographiques et urbanistiques des zones rurales ?
- Quelles incidences financières issues des différents modes de tarification (gestion, impayés, effet sur le coefficient d'intégration fiscale, statuts des personnels) ?
- Risque de développer les incivilités et difficultés de faire appliquer ces orientations, ...

Madame la Présidente du Smectom a également indiqué au Conseil de l'inscription au budget 2018 du Smectom de la somme de 1.9 millions d'euros pour une première tranche concernant les travaux d'une nouvelle déchetterie sur le Pays de Tarascon.

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir donné lecture des procurations et de l'ordre du jour.

## 1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 22 février 2018

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 22 février 2018 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### - Motion « DGFIP : expérimentation Caisse Sans Numéraire à Tarascon sur Ariège » -

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une rencontre qui a eu lieu ce jour avec Monsieur le Directeur Départemental de la DGFIP de l'Ariège et ses services concernant la mise en place de l'Expérimentation « Caisse sans Numéraire » à Tarascon sur Ariège.

Etaient présents également, Monsieur le Sénateur, Président de l'Association des Maires et Elus de l'Ariège ainsi que Monsieur Raymond DEDIEU, représentant de la Poste au niveau départemental.

Faisant suite aux interventions conjointes de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, du Sénateur et de l'Association des Maires et Elus de l'Ariège, trois points ont été examinés :

#### - Dépôt en numéraire des régisseurs :

La DGFIP se propose de mettre en place le système « ILLICODE » à l'échelle de l'Ariège qui permettra des dépôts aux jours et heures d'ouverture du bureau de Poste de Tarascon sur Ariège en assurant un passage prioritaire.

#### - Secours d'urgence :

La DGFIP propose que le Conseil Départemental de l'Ariège mette en place une régie afin de permettre la délivrance de chèques contre lesquels un versement numéraire pourra être réalisé dans tout établissement bancaire.

La décision du Conseil Départemental n'est, à ce jour, connue.

#### - Les paiements fractionnés en numéraire :

La DGFIP propose toujours que ces dépôts soient effectués à la Poste dont le coût est de 5.90 euros par opération.

Au-delà de la solution concernant les secours d'urgence, qui reste subordonnée à la décision du Conseil Départemental de l'Ariège qui ne semble pas favorable à ce jour à s'engager dans ce dispositif, Monsieur le Président indique l'insuffisance des réponses apportées notamment concernant le paiement des opérations de dépôt en numéraire supportés par les usagers. Il s'agit d'une rupture inacceptable du principe d'égalité devant le service public.

Monsieur le Président indique par ailleurs, que Monsieur le Sénateur, Président de l'Association des Maires et Elus de l'Ariège, partage cette analyse.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, en l'absence de solutions acceptables, constate que cette expérimentation ne peut être poursuivie et demande son arrêt définitif.

Monsieur Duran indique qu'il saisira le Ministre de l'Economie pour lui signifier qu'en l'état, les propositions qui ont été soumises sont inacceptables.

Chacun s'accorde à penser que l'objet de cette expérimentation est le fruit d'une volonté du Gouvernement d'en généraliser l'application et que tout doit être fait en conséquence pour la stopper et maintenir le service de la Trésorerie à Tarascon sur Ariège.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## **2. Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité d'organiser un débat d'orientations budgétaires.

Il fait part au Conseil des éléments financiers en sa possession sur la base d'un document de synthèse présenté au Conseil Communautaire.

Sur ces bases, un débat d'orientations budgétaires a lieu.

## **3 – PLUi : poursuite des modifications de documents d'urbanisme communaux en cours**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2017 qui dote la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal ».

Les communes d'Arnavé, Arignac, Gourbit, Rabat les Trois Seigneurs et Saurat vont délibérer en vue de la poursuite par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon des procédures d'évolution des documents d'urbanisme en cours au moment du transfert de la compétence.

Il est précisé que les contrats relatifs à ces procédures sont transférés de plein droit à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Monsieur le Président propose d'acter la reprise des procédures suivantes :

- Commune d'Arnavé : Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme / phase de finalisation du PADD,
- Commune d'Arignac : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme / phase de finalisation – arrêt du PLU à court terme,
- Commune de Gourbit : Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme / phase de finalisation du PADD,
- Commune de Rabat les Trois Seigneurs : Révision du Plan Local d'Urbanisme / phase de démarrage – mise en conformité Loi Grenelle 2 de l'environnement, loi ALUR et compatibilité SCOT,
- Commune de Saurat : Révision du Plan Local d'Urbanisme / Mise en conformité PADD arrêté,

La prise d'effet de la reprise de chaque procédure aura lieu dès l'intervention d'une délibération en ce sens de chacune des communes concernées.

Monsieur le Président propose également qu'une convention entre la Communauté de Communes et les communes citées ci-dessus soit mise en place pour organiser les modalités d'exécution de la poursuite des procédures.

Il en présente le contenu.

Après débat, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- la poursuite de la Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme actuellement en phase de finalisation du PADD pour la commune d'Arnave
- la poursuite de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme actuellement en phase de finalisation – arrêt du PLU à court terme pour la commune d'Arignac,
- la poursuite de la Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme actuellement en phase de finalisation du PADD pour la commune de Gourbit,
- la poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme actuellement en phase de démarrage – mise en conformité Loi Grenelle 2 de l'environnement, loi ALUR et compatibilité SCOT, pour la commune de Rabat les Trois Seigneurs
- la poursuite de la: Révision du Plan Local d'Urbanisme actuellement au stade de mise en conformité PADD arrêté pour la commune de Saurat,
- de l'habiliter à signer une convention avec les communes concernées ayant pour objet les modalités d'exécution de la poursuite des procédures des documents d'urbanisme,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **4 – Travaux de voirie 2018 : lancement appel d'offres**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 30 novembre 2017 concernant la possibilité aux communes de confier la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux de voirie par voie de mandat.

Monsieur le Président indique que les communes ayant souhaitées conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon à ce sujet, sont : Alliat, Arignac, Arnave, Mercus-Garrabet, Ornolac-Ussat les Bains, Rabat les Trois Seigneurs et Saurat.

Monsieur le Président rappelle également la délibération du 15 janvier 2018 approuvant une demande de subvention DETR intercommunale.

Monsieur le Président indique de la nécessité de lancer les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de ces travaux de voirie.

Monsieur le Président demande au Conseil :

- De l'autoriser à lancer les procédures de consultation nécessaires à la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2018,
- De l'habiliter à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**5 – PEL : marché de gestion ALAE/ALSH / lancement appel d'offres**

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon ont été confiées en 2016 et pour une période de trois ans à l'association « Loisirs Education et Citoyenneté – Grand Sud ».

Cette convention arrive à terme au 31 décembre 2018. Il convient de lancer une procédure d'appel d'offres afin de renouveler, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette convention.

Monsieur le Président présente le cahier des charges (document ci-joint).

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'approuver le cahier des charges qui sera annexé à la présente délibération,
- De l'habiliter à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**6 – Base Nautique de Mercus : ouverture de postes saison 2018**

Monsieur le Président indique que le fonctionnement de la Base Nautique de Mercus nécessite la création de sept postes pendant la saison estivale.

Ces derniers sont des contrats à durée déterminée de droit privé.

Ils se répartissent ainsi :

<b>Nature du poste</b>	<b>Durée du contrat</b>
Opérateur	Du 14/05/2018 au 14/09/2018
Opérateur	Du 14/05/2018 au 14/09/2018
BNSSA	Du 18/06/2018 au 05/09/2018
BNSSA	Du 18/06/2018 au 05/09/2018
BNSSA	Du 18/06/2018 au 05/09/2018
Accueil Caisse	Du 18/06/2018 au 05/09/2018
Accueil Caisse	Du 18/06/2018 au 05/09/2018

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**7 – SYMAR Val d'Ariège : modification de statuts – intégration Communauté de Communes du Pays d'Olmes**

Monsieur le Président informe le Conseil d'une délibération du SYMAR Val d'Ariège en date du 19 février 2018.

Cette dernière approuve la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes pour les communes faisant partie du bassin versant de la rivière « Ariège » soit, Freychenet, Nalzen, Leychert et Roquefixade,

Après débat, Monsieur le Président propose d'approuver la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes au SYMAR Val d'Ariège.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**8 – SDE09 : modification de statuts**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une délibération du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège en date du 15 décembre 2017.

Cette dernière concerne des modifications statutaires principalement précisées ci-dessous :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs Communautés de Communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Acter le SDE09 comme Syndicat Mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte : *la distribution publique de chaleur et de froid.*

- Acter le transfert au SDE09 de la compétence éclairage public travaux neufs et entretien des EPCI,

- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires,

- Acter la représentation des EPCI au syndicat par un délégué,

- Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du Syndicat notamment : les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses fixées par délibération du Comité Syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe

Après débat, Monsieur le Président propose d'approuver la demande de modification de statuts du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**9 – Opération FISAC : aides aux investissements**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'une opération « FISAC ». Cette action prévoit des aides à l'investissement financées en partie par l'Etat (FISAC), la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Conformément au règlement de cette opération, de nouveaux dossiers ont été validés par le Comité de Pilotage. Il s'agit de :

ENSEIGNE	Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements réalisés en €	Subvention en € (40%)	FISAC en € (20%)	Région en € (10%)	CDC Pays de T. en € (10%)
Epicerie PROXY SAURAT	Mme TERRAL	Matériel professionnel	19 908.00	7 964.00	3 982.00	1 991.00	1 991.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**10 – HABITAT : versement aides**

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
FERNANDEZ Manuel et Marie-Sol	49, avenue Victor Pilhes 09400 TARASCON/ARIEGE	243.00	Travaux d'autonomie à la personne
MEINIEL David	Route de Gourbit – Lacombe 09400 TARASCON/ARIEGE	1 239.00	Economie d'énergie FART
LIEBERT Christine	Village de Junac 09400 CAPOULET-JUNAC	1 250.00	Economie d'énergie FART
<b>TOTAL :</b>	<b>3 dossiers</b>	<b>2 732.00</b>	<b>/</b>

Il s'agit de (propriétaire bailleur) :

Personne Morale	Adresse Immeuble	Montant subvention en €	Nature Travaux
SEMPE Henri 1, chemin de la Plaine de Cadirac 09000 FOIX	26, avenue de Sabart 09400 TARASCON/ARIEGE	2 075.00	Création d'un logement social avec travaux de réhabilitation thermique.
		2 047.00	Création d'un logement social avec travaux de réhabilitation thermique.
		2 075.00	Création d'un logement social avec travaux de réhabilitation thermique.
		2 047.00	Création d'un logement social avec travaux de réhabilitation thermique.
<b>TOTAL :</b>	<b>4 dossiers</b>	<b>8 244.00</b>	<b>/</b>

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

### 11 – Conseil Départemental : demande de subvention PDIPR 2018

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon mène une politique active en matière de valorisation des sentiers de randonnée qu'elle considère comme un vecteur essentiel de l'attractivité du territoire, en particulier pour le tourisme.

Monsieur le Président rappelle que cette politique relève d'une dynamique conjointe au Conseil Départemental de l'Ariège qui a défini un Plan Départemental de Randonnée et d'Itinéraires Pédestres intégré dans le Plan Local de Randonnée dont la Communauté de communes est gestionnaire.

Monsieur le Président indique qu'il convient de demander au Conseil Départemental une participation financière à hauteur de 30 % soit 8 297 €, pour cette opération dont le coût éligible est évalué à 27 659,46.€.H.T.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**12 – Conseil Départemental : demande de subvention FDAL 2018 / Base Nautique de Mercus**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des projets de réalisation d'un certain nombre de travaux et d'acquisition pour la Base Nautique de Mercus, notamment des pédalos, paddles, matériel de glisse et de sécurité.

Monsieur le Président indique que le montant de ces acquisitions, nécessaires au bon fonctionnement des activités proposées sur le site de la Base Nautique de Mercus, sont estimées à 25 000.00 euros HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

	%	Montant en euros
<b>FDAL</b>	50 %	12 500.00
<b>Autofinancement</b>	50 %	12 500.00

Afin d'atténuer ces charges, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Actions Locales, à hauteur de 12 500.00 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le Président lève la séance à 20h35.**